Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260225-2026_02_03-DE

2026-02-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-02-03

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation : Le 5 février 2026

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, André LE MAUX, Jean-Michel MARSOIN, Gwénaëlle LE VERGER

Secrétaire de séance : Jean-Michel MARSOIN

Délibération relative à l'avenant de la convention du groupement d'achat d'énergie du SDE.

Lors de sa séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 à validé un projet d'avenant à la convention du groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le RGPD
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché
- Suppression des références au logiciel SME

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260225-2026_02_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De valider l'avenant de la convention du groupement d'achat d'énergie du SDE**

Fait à Saint-Thélo, le 13/02/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Michel MARSOIN

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL